

LE PLAN D'ACTION DE L'**AFAC**NOS APPELS, NOS ACTIONS

2021

Le plan d'action de l'AFAC pour mettre fin à l'agression contre les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones

TITRE DE L'ILLUSTRATION DE COUVERTURE :

FEMMES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

CRÉATION DE **LAUREN POLCHIES**, GRAPHISTE ET ILLUSTRATRICE, QUI VIT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

EXPLICATION DE L'ARTISTE:

Cette œuvre a été créée pour l'Association des femmes autochtones du Canada, pour son plan d'action intitulé Nos appels, nos actions, à propos des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones disparues et assassinées. Le chiffre quatre figure à répétition dans cette œuvre pour représenter les quatre directions; il y a quatre femmes principales et quatre animaux au centre de l'œuvre.

Les quatre animaux sont le loup, l'aigle, l'ours et le bison. Ce sont les animaux qui symbolisent les quatre directions. Les quatre femmes portent des robes rouges, symbolisant les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. L'empreinte rouge d'une main sur le visage de la femme symbolise les voix des femmes disparues et assassinées qu'on a fait taire.

Les femmes sont représentées à différents âges pour montrer que le problème touche toutes les générations. J'ai fait un clin d'œil à certains des différents peuples autochtones à travers le Canada pour montrer que le problème touche tous les peuples autochtones. La jeune fille à l'avant porte une ceinture fléchée métisse, la femme à gauche porte des vêtements traditionnels inuits, la femme à l'arrière représente les régions boisées et la grand-mère représente la côte ouest. Les tipis sur le châle à l'arrière-plan font allusion à la région des prairies. La femme à l'arrière-plan représente les ancêtres qui veillent sur nos générations actuelles. Derrière elle, l'arrière-plan est sombre pour représente la gravité de la situation. Son châle est la toile de fond sur laquelle se détachent les personnages principaux, symbolisant l'espoir dans cette situation tragique.

TABLE DES MATIÈRES

0 4

INTRODUCTION AU PLAN D'ACTION DE L'AFAC

- 05 C'est essentiel!
- 06 231 appels à la justice
- 08 Plan de l'AFAC pour agir

09

PLAN D'ACTION DE L'AFAC

- 10 Message de l'AFAC
- 11 Barrer les voies
- 13 Sept principes de changement
- 15 Reconnaissance et engagement
- 16 Mise en œuvre et surveillance du plan
- 17 Partenaires et contributeurs

18

LE PLAN D'ACTION DE L'AFAC POUR METTRE

- 19 **TABLEAU 1:** Culture et langue
- 21 **TABLEAU 2 :** Santé et bien-être
- 25 **TABLEAU 3 :** Sécurité humaine
- 35 **TABLEAU 4:** Dimension internationale
- 38 **TABLEAU 5:** Justice
- 43 **TABLEAU 6:** Sensibilisation du public



LES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA **EXIGENT** LA FIN DU GÉNOCIDE QUI CONTINUE DE MENACER LEUR VIE



IL FAUT ARRÊTER LE GÉNOCIDE. C'EST ESSENTIFIL

but de contrer le nombre anormalement l'horreur d'apprendre que leur mère, leur élevé de femmes autochtones (Premières fille, leur sœur et leur tante ont perdu la Nations, Métisses et Inuites) disparues et vie aux mains de tueurs. Elles ont vu des assassinées au Canada, l'Association des femmes qu'elles aiment sortir de chez femmes autochtones du Canada (AFAC) se elles pour ne jamais revenir. Elles ont vécu sert de sa voix pour mettre fin à ce génocide, c'est-à-dire aux crimes envers les femmes autochtones qui continuent d'enlever des vies et d'en détruire beaucoup d'autres par la perte, le traumatisme et le chagrin.

De la perte de culture et d'identité dans les pensionnats et les externats à la rafle des années soixante et de Sœurs par l'esprit au lancement de l'Enquête nationale, l'AFAC Nous sommes d'accord. représente et défend les droits des femmes autochtones en ce pays depuis 47 ans.

Alors que nous allons de l'avant dans le Nos membres de la base connaissent l'agonie d'appels téléphoniques habituels qui s'arrêtent tout à coup, remplacés par le silence.

> Les familles nous ont dit que le temps de parler de ce qui pourrait être fait pour mettre fin à la violence est passé, et qu'il est maintenant grand temps d'agir.



IL FAUT ARRÊTER LE GÉNOCIDE. C'EST ESSENTIEL!

Les femmes autochtones au Canada, aujourd'hui sont sept fois plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de meurtre et trois fois plus susceptibles de faire l'objet de violence et d'agressions physiques ou sexuelles.

La campagne de Sœurs par l'esprit (2005 2010) a permis de rassembler de l'information qualitative et quantitative nécessaire à la création de la première base de données nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada. Notre cherche a identifié 582 femmes et filles autochtones, dont un tiers avaient été confirmées comme étant des cas de disparition et les deux autres tiers comme des cas de meurtre. Même alors, nous savions déjà que ces chiffres ne représentaient qu'une fraction des vives enlevées.

Aiguillonnée par nos conclusions, la Gendarmerie royale du Canada a publié un rapport en 2014 disant que 1 017 meurtres de femmes autochtones avaient été signalés à la police à l'échelle du pays de 1980 à 2012, et que 164 femmes dont la disparition avait été signalée n'ont jamais été retrouvées.

À l'AFAC, nous savons que ces chiffres ne décrivent pas adéquatement l'ampleur du génocide. Nous savons que trop de meurtres sont faussement attribués à des suicides ou des accidents. Nous savons que, trop souvent, les noms des femmes disparues ne figurent tout simplement pas dans les dossiers de la police. Et nous savons que beaucoup de cas de personnes qui manquent à l'appel ne sont pas signalés à la police à cause de l'abus de confiance qui se perpétue.

Mais le rapport de la GRC a quand même servi de reconnaissance officielle de ce que les peuples autochtones disent depuis des décennies, que les femmes autochtones, Premières Nations, Métisses et Inuites, sont tuées en nombres grossièrement disproportionnés relativement à la taille de leurs populations.

Dans une lame de fond, d'autres se sont joints à nous dans nos revendications pour que le pouvoir des gouvernements soit mis à l'œuvre afin de remédier à la situation. De plus en plus de voix réclamaient la tenue d'une enquête nationale pour documenter l'étendue de la violence et tracer la voie pour y mettre fin.

À l'été 2016, ces voix ont été écoutées. Le gouvernement fédéral a annoncé la tenue de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées pour déterminer les problèmes systémiques susceptibles d'expliquer pourquoi tant de femmes, de filles et de personnes de diverses identités de genre autochtones manquent à l'appel ou sont victimes de meurtre d'année en année.

Le rapport final de l'Enquête nationale a lancé 231 appels à la justice dans l'espoir que le Canada trouverait des moyens de mettre un frein aux meurtres et pour que la guérison commence.

L'inaction du gouvernement, depuis la publication du rapport final de l'Enquête nationale, est extrêmement décevante. Les femmes autochtones voulaient que les affaires non résolues soient réexaminées. Elles voulaient savoir ce qui était arrivé à leurs proches disparues et assassinées. Elles voulaient l'assurance que les gouvernements allaient assumer la responsabilité que la constitution leur confère d'assurer leur sécurité. Elles voulaient que les coupables soient traduits en justice.

Il est temps que ces espoirs se concrétisent.

Le rapport final de l'Enquête nationale a lancé

231 APPELS À LA JUSTICE dans l'espoir que le Canada trouverait des moyens de mettre un frein aux meurtres et pour que

la guérison commence.



L'ENQUÊTE NATIONALE TRACE LA VOIE POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE

AU MOYEN DE 231 APPELS À LA JUSTICE

L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a passé plus de deux ans et demi à investiguer les problèmes systémiques auxquels la mort violente de tant de femmes des Premières Nations, d'Inuites et de Métisses est attribuable.

La commissaire en chef Marion Buller et les autres commissaires, Michèle Au-dette, Brian Eyolfson et Qajaq Robinson, ont reçu les témoignages de plus de 2 380 proches de victimes, survivantes de la violence, spécialistes, aînées et déten-trices de savoir.

La Commission a tenu des audiences à travers le pays. Les commissaires ont édifié leurs conclusions sur le fondement d'enquêtes précédentes, comme celles de la Commission royale sur les peuples autochtones, qui a publié son rapport en 1996, et la Commission de vérité et réconciliation, qui a publié ses 98 appels à l'action en 2015.

Et ils ont écouté des spécialistes. L'AFAC a soumis à la Commission d'enquête 61 recommandations, dont plusieurs sont reflétées dans le rapport final de l'Enquête nationale.

Dans Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête natio-nale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, publié le 3 juin 2019, les commissaires ont déclaré : « Cette violence équivaut à un géno-cide fondé sur la race des peuples autochtones, y compris les Inuits, les Métis et les Premières Nations, visant tout particulièrement les femmes, les filles et les per-sonnes 2ELGBTQQIA. Le fondement de ce génocide repose sur les structures co-loniales, comme en font foi la Loi sur les Indiens, la rafle des années 1960, les pensionnats indiens et les atteintes aux droits de la personne ainsi qu'aux droits des Inuits, des Métis et des Premières Nations. De ces structures découlent directement la hausse actuelle des taux de violence, de décès et de suicide au sein des popula-tions autochtones. »

Les commissaires ont dit que, malgré tous les efforts déployés, il n'y avait pas moyen de déterminer le nombre exact de femmes, de filles et des personnes de di-verses identités de genre autochtones qui avaient été tuées ou qui étaient portées disparues pendant des décennies, parce que de nombreux crimes n'avaient proba-blement pas été consignés.

Ils ont dit aussi qu'il faut transformer radicalement la relation pour démanteler le colonialisme au sein de la société canadienne et dans tous les ordres de gouverne-ment, ainsi que dans les institutions publiques qui sont responsables du fait que la violence se perpétue.

LE RAPPORT FINAL DE L'ENQUÊTE S'ÉTEND SUR PLUS DE 1 000 PAGES ET LANCE 231 APPELS À LA JUSTICE QUI, ENSEMBLE, CONSTITUENT UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR METTRE FIN AUX MEURTRES. CE NE SONT PAS DES RECOMMANDATIONS. CE SONT DES IMPÉRATIFS JURIDIQUES.

Ces impératifs juridiques démontrent au gouvernement fédéral les mesures qu'il doit prendre pour respecter son obligation de protéger les femmes autochtones du Canada. Cette responsabilité est également inscrite dans des conventions et des déclarations internationales, comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les pays dont il a été démontré qu'ils ont commis un génocide ont l'obligation morale et juridique d'y mettre fin et de redresser les torts qu'ils ont causés.

Malgré le fait que les 231 appels à la justice s'adressent à un vaste éventail d'intervenants, y compris les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les médias, les prestataires de soins de santé, les industries du transport et de l'hospitalité, les services de police, les avocats, les éducateurs, les travailleurs sociaux, les industries d'extraction des ressources naturelles, les agents correctionnels et le public canadien, c'est au gouvernement fédéral que revient la responsabilité fiduciaire primordiale de voir à ce qu'elles soient mises en œuvre.

LE PREMIER APPEL À LA JUSTICE RÉCLAME LA CRÉATION D'UN PLAN D'ACTION NATIONAL PAR LES GOUVERNEMENTS EN PARTENARIAT AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES POUR CONTRER LA VIOLENCE.

IL EST TEMPS QU'ON RÉPONDE À CET APPEL.



LE PLAN D'ACTION DE L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA

POUR METTRE FIN AU GÉNOCIDE ET ENTAMER LE PROCESSUS DE GUÉRISON POUR LES FEMMES AUTOCHTONES

LES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA NE PEUVENT PLUS ATTEN-DRE QUE LES GOUVERNEMENTS AGISSENT.

LEUR VIE ET CELLE DE LEURS MÈRES, LEURS FILLES, LEURS SŒURS ET LEURS TANTES SONT NÉGLIGÉES DEPUIS TROP LONGTEMPS.

NOS MEMBRES, LES FEMMES DES PREMIÈRES NATIONS, LES MÉTISSES ET LES INUITES DE LA BASE AU CANADA, NOUS ONT DIT QU'ELLES VEULENT DE L'ACTION VÉRITABLE.

ET ELLES LA VEULENT MAINTENANT.

L'heure n'est plus aux documents idéalistes. On À l'AFAC, nous servons les femmes autochtones ne peut plus rester en marge de ce génocide. Les prochaines étapes doivent être concrètes, réalisables, chiffrées et rapidement mises en vigueur.

Nous savons ce que sont ces étapes, parce que les familles nous les ont expliquées clairement et en ont fait part aux commissaires de l'Enquête nationale. Ce sont les 231 appels à la justice.

Il incombe à l'AFAC, la plus grande organisation nationale de femmes autochtones, qui représente les femmes autochtones d'un bout à l'autre du pays, de répondre aux demandes de nos membres. Nous ne pouvons pas imposer un plan d'action aux gouvernements ni aux autres parties. Mais nous pouvons créer un plan et le mettre à exécution nous-mêmes, avec le soutien de la communauté et en partenariat avec elle.

l'Enquête nationale sur les femmes et les filles justice sont les plus urgents. autochtones disparues et assassinées.

Les commissaires ont dit qu'il faut adopter une approche de décolonisation pour mettre fin à cette crise et que, même si les gouvernements et d'autres intervenants ont un rôle à jouer, ce sont les femmes autochtones ellesmêmes qui doivent guider le processus par l'autodétermination et l'autogouvernance.

On ne peut plus laisser la gestion et l'administration de cette tâche entre les mains des gouvernements.

au Canada depuis 47 ans. Nous sommes particulièrement bien positionnées pour comprendre leurs volontés et leurs besoins. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que ces volontés soient respectées et que ces besoins soient satisfaits.

Nous affirmons notre compétence relativement à ce processus par l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan d'action.

Pour cette raison, nous avons tenu une table ronde nationale afin d'obtenir l'avis des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones de la base quant à la manière de procéder pour donner suite aux 231 appels à la justice. À la table ronde, elles ont exposé leurs priorités. Nous les avons écoutées.

Nous avons également écouté les familles des victimes et des survivantes, des spécialistes, des aînées et des communautés autochtones, C'est ce qu'ont prescrit les commissaires de pour déterminer lesquels des 231 appels à la



04 FORMÉS EN UN PLAN

NOUS AVONS PRIS NOTE DE CES CONSEILS ET NOUS LES AVONS FORMÉS EN UN PLAN QUI COMPREND DES MESURES À COURT, À MOYEN ET À LONG TERME QUI VONT FAIRE UNE RÉELLE DIFFÉRENCE DANS LA VIE DES FEMMES, DES FILLES ET DES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE AUTOCHTONES.

LE RÉSULTAT EST UNE LISTE DE PRÈS DE **80 MESURES CONCRÈTES**

sur lesquelles nous pouvons agir rapidement pour améliorer la sécurité des femmes des femmes des Premières Nations, des Métisses et des Inuites au Canada et qui les aideront à entamer le processus de guérison de décennies de violence.

Notre approche est holistique, elle est décolonisée et elle tient compte des traumatismes subis.

Nous allons prendre les mesures qu'il faut pour mettre fin à la violence – au génocide – en maintenant la dignité et la justice pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones, selon des méthodes ancrées dans la guérison, la culture, le territoire, la langue et la communauté.



MESSAGE DE L'ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA :

LES FEMMES AUTOCHTONES ENTRENT EN ACTION

VOICI NOTRE PLAN D'ACTION.

Il est façonné par les 231 appels à la justice de l'Enquête nationale, qui sont issus de la voix des familles et des survivantes. Il est façonné aussi par notre Table ronde nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées, qui a eu lieu en janvier 2020 avec des membres de la base pour définir les domaines prioritaires en réponse aux 231 appels à la justice.

Il a été créé aussi avec les conseils de comités consultatifs et des membres de l'AFAC de la base, ainsi que la sagesse et les conseils de notre conseil d'administration.

Ce plan, qui comprend plus de 80 mesures concrètes chiffrées, est conçu pour s'ajouter au travail dirigé par les familles et les survivantes et par les gouvernements des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Il est également prévu qu'il soutienne les efforts des autres groupes de femmes autochtones, des gouvernements des provinces et des territoires, du gouvernement du Canada et ceux d'autres organisations et que ces intervenants le soutiennent aussi.

Il y a un rôle à jouer pour tous, alors que ce pays prend position pour mettre fin au génocide qui enlève des vies et déchire des familles et des communautés.

Au cœur de ce plan, il y a les membres de familles autochtones, les survivantes, les activistes communautaires et les dirigeants, qui ont été dès le début les principaux défenseurs de la justice pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre disparues et assassinées. Nous continuerons à les écouter tout en mettant ces mesures en vigueur.

Ce document est vert. C'est le début. Il sera révisé et amélioré. Au bout du compte, il faudra avoir répondu à tous les appels à la justice. PAR-DESSUS TOUT, À MESURE QUE
LES RESSOURCES NÉCESSAIRES
SERONT ACQUISES POUR METTRE EN
ŒUVRE ET AMÉLIORER LES ACTIVITÉS
DU PLAN D'ACTION AU COURS DES
ANNÉES QUI VIENNENT, LES FEMMES
AUTOCHTONES DOIVENT RESTER AU
CŒUR DE LA DÉMARCHE.



ARRER LES

QUI MAINTIENNENT LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES, LES FILLES ET LES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE AUTOCHTONES

Les commissaires de l'Enquête nationale ont repéré dans la structure de la société coloniale du Canada quatre voies par lesquelles la violence envers les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre se perpétue et se maintient. Ce sont :

QUATRE VOIES

MULTIGÉNÉRATIONNEL ET INTERGÉNÉRATIONNEL; DE VOLONTÉ DE LA PART DES INSTITUTIONS;

LA MARGINALISATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE;

03

04

LE REFUS DE RECONNAÎTRE LA CAPACITÉ D'AGIR ET L'EXPERTISE DES FEMMES, DES FILLES ET DES PERSONNES 2ELGBTQQIA AUTOCHTONES.

LE PLAN D'ACTION ÉLABORÉ PAR L'AFAC VISE EXPLICITEMENT À METTRE FIN À CHAQUE VOIE OUVERTE À LA VIOLENCE ET À L'INJUSTICE. IL A ÉTÉ ÉLABORÉ POUR LES FEMMES AUTOCHTONES PAR DES FEMMES AUTOCHTONES.

LA VIOLENCE ET L'INJUSTICE SERONT VAINCUES :

- grâce à nos pavillons de résilience, qui favorisent la voie vers la guérison et qui ont le pouvoir de guérir les traumatismes historiques et intergénérationnels;
- au moyen de nos cinq lignes téléphoniques sans frais donnant accès à un soutien par des aînées:
- en fournissant aux femmes autochtones les outils dont elles ont besoin pour entrer sur le marché du travail et devenir entrepreneures pour se sortir et sortir leurs familles de la pauvreté et de la dépendance économique;
- en faisant des représentations auprès du gouvernement du Canada pour ef-fectuer les changements transformationnels nécessaires et rejeter l'approche coloniale actuelle;
- en incitant le gouvernement du Canada à amener les femmes autochtones aux tables décisionnelles pour influer sur les décisions qui ont des répercussions sur leur vie, rejeter le statu quo qui maintient la lutte pour mettre fin à la violence dans l'embourbement de rondes infinies de querelles bureaucratiques insensées;

NOTRE PLAN EST FONDÉ SUR LES CONSEILS DES FEMMES AUTOCHTONES QUANT AUX MESURES QU'IL FAUT PRENDRE.

LES COMMISSAIRES ONT DIT DANS LEUR RAPPORT QUE LES MESURES VISANT À METTRE FIN AU GÉNOCIDE ET À CORRIGER LA SITUATION DOIVENT ÊTRE NON MOINS MONUMENTALES QUE LA COMBINAISON DES SYSTÈMES ET DES ACTIONS QUI ONT AGI POUR MAINTENIR LA VIOLENCE COLONIALE PENDANT DES GÉNÉRATIONS.

NOUS SOMMES PRÊTES À PRENDRE CES MESURES MONUMENTALES.



LES SEPT PRINCIPES DE CHANGEMENT ÉNONCÉS PAR L'ENQUÊTE NATIONALE DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉS

Le rapport final de l'Enquête nationale expose les sept principes du changement qui doivent orienter la mise en œuvre des 231 appels à la justice pour qu'ils soient efficaces et significatifs.

Ces principes sont au cœur du plan d'action créé par l'AFAC pour remédier à la violence envers les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones. **Ce sont :**



IL EST ÉVIDENT QUE LES SOLUTIONS À CE GÉNOCIDE DOIVENT ÊTRE CONÇUES ET MISES EN ŒUVRE PAR LES FEMMES AUTOCHTONES.

NOUS, À L'AFAC, SOMMES PRÊTES À FAIRE CE TRAVAIL; D'AILLEURS, NOUS AVONS DÉJÀ COMMENCÉ.



RECONNAISSANCE ET ENGAGEMENT

Reconnaissance par l'AFAC de son engagement et sa responsabilité envers les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones au Canada

NOUS RECONNAISSONS

le travail des commissaires de l'Enquête nationale et nous acceptons les conclusions de Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

NOUS RECONNAISSONS

l'engagement indéfectible des familles et des survivantes autochtones dans leur quête de la justice, de la dignité et de la sécurité pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones ainsi que les membres de leurs familles.

NOUS NOUS ENGAGEONS

à jouer un rôle directeur et à agir pour mettre fin à la violence et au génocide de même qu'à l'égard de la mise en œuvre intégrale du plan d'action de l'AFAC: Nos appels, nos actions : le plan d'action de l'AFAC pour mettre fin à l'agression contre les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones et d'initiatives qui contribuent à la vision énoncée dans le plan.

NOUS NOUS ENGAGEONS

à faire respecter les droits de la personne et les droits des Autochtones.

NOUS NOUS ENGAGEONS

à mettre fin à la violence, y compris toutes les formes de violence fondées sur la race et sur le genre, et à faire respecter la dignité et la justice pour les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones au Canada.

NOUS NOUS ENGAGEONS

à rendre des comptes autant que possible aux familles, aux survivantes, aux autres partenaires et aux contributeurs pour la mise en œuvre intégrale de ce plan.



MISE EN ŒUVRE ET SURVEILLANCE DU PLAN

Dans les pages qui suivent sont énoncées près de 80 mesures que l'AFAC s'engage à prendre dans le but de mettre fin au génocide envers les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones et de les aider à entamer le processus de guérison.

NOUS ALLONS

- METTRE CHAQUE MESURE EN ŒUVRE AUSSI RAPIDEMENT QUE POSSIBLE;
- PRÉSENTER DES RAPPORTS, ANNUELLEMENT ET PLUS SOUVENT SELON LES BESOINS, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU PUBLIC POUR LES INFORMER DES PROGRÈS ACCOMPLIS, DU TRAVAIL QU'IL RESTE À FAIRE ET DES PROCHAINES MESURES À PRENDRE.

NOUS ALLONS

IMMÉDIATEMENT CHERCHER ACTIVEMENT LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN AU MOYEN DE CONTRIBUTIONS VENANT DE :

- DONNEURS PRIVÉS ET D'ENTREPRISES:
- MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL;
- MINISTÈRES DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX.

LES OBJECTIFS ULTIMES DE CE PLAN D'ACTION

- PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES POUR DONNER SUITE AUX APPELS À LA JUSTICE.
- METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES ET DES PROJETS DE GUÉRISON HOLISTIQUE, NOTAMMENT EN INTERVENTION CONTRE LA VIOLENCE ET EN PRÉVENTION DE LA VIOLENCE, À L'ÉCHELLE DU CANADA.
- RÉDUIRE LA PAUVRETÉ EN SOUTENANT L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE ET LA RÉSILIENCE.
- AUGMENTER LA SENSIBILISATION DU PUBLIC AUX CAUSES PROFONDES DE LA DISCRIMINATION ET DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES, LES FILLES ET LES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE AUTOCHTONES.
- ÉLIMINER LES OBSTACLES COLONIAUX ET PROMOUVOIR L'AUTODÉTERMINATION DES FEMMES AUTOCHTONES.

PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS

L'AFAC COMPTE SUR LE SOUTIEN, L'ASSISTANCE ET LES CONSEILS DE PARTENAIRES ET DE CONTRIBUTEURS DANS LA MISE EN ŒUVRE INTÉGRALE DE CE PLAN. CES PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS COMPRENNENT, MAIS SANS S'Y LIMITER :

LES FAMILLES DE FEMMES ET DE FILLES AUTOCHTONES DISPARUES OU ASSASSINÉES ET LES PERSONNES 2ELGBTQQIA;

LES FEMMES AUTOCHTONES ET LES ACTIVISTES COMMUNAUTAIRES;

LES HOMMES AUTOCHTONES;

LES AÎNÉ/ES, LES JEUNES ET LES DÉTENTRICES ET DÉTENTEURS DE SAVOIR;

LES ORGANISATIONS DE FEMMES AUTOCHTONES:

LES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS ET LES GOUVERNEMENTS MÉTIS ET INUITS;

LE GOUVERNEMENT DU CANADA;

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX;

LES PARTIS POLITIQUES CANADIENS;

LES GOUVERNEMENTS MUNICIPAUX;

LA GRC;

LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG);

LES INTERVENANTS DU SECTEUR PRIVÉ (INDUSTRIE, COMMERCE);

LES UNIVERSITÉS;

LES HÔPITAUX;

LES PREMIERS RÉPONDANT/ES;

LES EMPLOYEUR/ES;

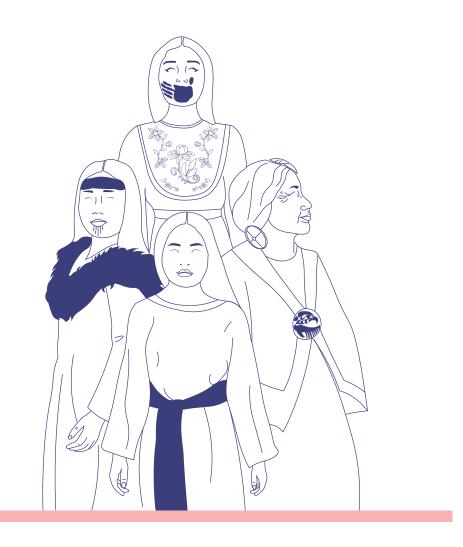
LES MÉDIAS;

LES COMMUNAUTÉS INTERNATIONALES;

LES HAUTS FONCTIONNAIRES DES NATIONS UNIES;

LES CANADIENNES ET CANADIENS;

LES AUTRES ORGANISATIONS ET AGENCES.



NWAC 2021 MMIWG PLAN D'ACTION

DANS LES PAGES QUI SUIVENT SONT ÉNONCÉES PRÈS DE 80 MESURES QUE L'AFAC S'ENGAGE À PRENDRE DANS LE BUT DE METTRE FIN AU GÉNOCIDE ENVERS LES FEMMES, LES FILLES ET LES PERSONNES DE DIVERSES IDENTITÉS DE GENRE AUTOCHTONES

Les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones sont incluses dans les activités de l'**AFAC**. Selon les besoins, nous adopterons des approches particulières aux femmes des Premières Nations, aux Métisses et aux Inuites dans la mise en œuvre des activités.

CULTURE ET LANGUE

« DE FAÇON GÉNÉRALE, LE DROIT À LA CULTURE ET À L'IDENTITÉ SE DÉFINIT COMME LE FAIT D'AVOIR ACCÈS À SA CULTURE, D'Y PARTICIPER ET D'EN PROFITER, CE QUI COMPREND LE DROIT DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS DE CONNAÎTRE, DE COMPRENDRE, DE VISITER, D'UTILISER, DE CONSERVER, D'ÉCHANGER ET DE DÉVELOPPER LEUR HÉRITAGE CULTUREL ET LEURS EXPRESSIONS CULTURELLES AINSI QUE DE PROFITER DE L'HÉRITAGE ET DES EXPRESSIONS CULTURELLES DES AUTRES. CELA COMPREND PAR AILLEURS LE DROIT DE PARTICIPER À LA DÉTERMINATION, À L'INTERPRÉTATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'HÉRITAGE CULTUREL DE MÊME QU'À LA CONCEPTION ET À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ET DE PROGRAMMES QUI PROTÈGENT CETTE CULTURE ET CETTE IDENTITÉ. »

(Réclamer notre pouvoir et notre place, page 133)

CULTURE ET LANGUE

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Élaborer un programme de cultures et de langues	Unité des politiques Pavillon de résilience Associations provinciales et territoriales membres (APTM)	Élaboration d'un programme de cultures et de langues pour les femmes autochtones Mise en œuvre du programme au bureau national (Centre d'innovation économique et social), par l'intermédiaire des APTM et dans les pavillons de résilience	150 000 \$	 2.2 Reconnaître les langues autochtones comme langues officielles bénéficiant du même statut que le français et l'anglais. 2.3 S'assurer que toutes les femmes autochtones ont accès librement, de façon sécuritaire, permanente et concrète à leurs cultures et à leurs langues.
Organiser une exposition d'œuvres d'art sur le thème des FFADA au bureau national de l'AFAC (Centre d'innovation économique et sociale) et dans les pavillons de résilience	Unité FFADA de l'AFAC Pavillon de résilience	Tenue d'un appel national d'œuvres d'art pour FFADA/pavillons de résilience Achat et installation d'œuvres d'art Organisation d'une exposition publique d'œuvres d'art et tournées guidées	100 000 \$	 2.4 Offrir les ressources nécessaires et les fonds permanents requis pour préserver le savoir autochtone. 2.5 Créer un fonds d'autonomisation permanent destiné à soutenir des initiatives menées par des Autochtones.
Élaborer des programmes de cultures et de langues axés sur le territoire	Pavillon de résilience	Élaboration en consultation avec nos aînées d'une série de programmes de cultures et de langues axés sur le territoire, offerts en ligne et offerts au pavillon de résilience	100 000 \$	 7.5 Soutenir des interventions spécialisées, des programmes de santé et de traitement et des services offerts en langues autochtones. 16.2 Créer des lois et des services pour assurer la protection et la revitalisation de la culture et de la langue inuites. 16.3 Reconnaître l'inuktitut comme langue fondatrice et lui accorder le statut de langue officielle dans l'Inuit Nunangat.

2 1

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

« LORSQUE LES DROITS À LA CULTURE ET À L'IDENTITÉ SONT COMPROMIS, LE DROIT À LA SANTÉ S'EN TROUVE ÉGALEMENT MENACÉ. EN CONCORDANCE AVEC LES VISIONS DU MONDE AUTOCHTONES, NOUS DÉFINISSONS LA SANTÉ COMME UN ÉTAT HOLISTIQUE DE BIEN-ÊTRE, SUR LES PLANS MENTAL, ÉMOTIONNEL, PHYSIQUE ET SPIRITUEL. AINSI, LA SANTÉ NE CONSTITUE PAS SEULEMENT L'ABSENCE D'UNE MALADIE OU D'UNE INVALIDITÉ. LE DROIT À LA SANTÉ EST LIÉ À D'AUTRES DROITS FONDAMENTAUX, COMME L'ACCÈS À L'EAU POTABLE ET À DES INFRASTRUCTURES ADÉQUATES DANS LES COMMUNAUTÉS. DE FAÇON PLUS GÉNÉRALE, LE DROIT À LA SANTÉ VISE PLUTÔT LA PRÉVENTION DES PRÉJUDICES ENVERS LES AUTRES, LA PROTECTION DE LA SANTÉ DES ENFANTS ET DES FAMILLES AINSI QUE LA SANTÉ MENTALE. NOUS RECONNAISSONS QUE L'ABSENCE DE SERVICES ADAPTÉS SUR LE PLAN CULTUREL, L'ABSENCE DE SERVICES DANS LA COMMUNAUTÉ ET D'AUTRES FACTEURS LIÉS À LA SANTÉ PLACENT LES FEMMES, LES FILLES ET LES PERSONNES 2ELGBTQQIA AUTOCHTONES DANS DES SITUATIONS DE VULNÉRABILITÉ OÙ ELLES DEVIENNENT LA CIBLE D'ACTES VIOLENTS. »

(Réclamer notre pouvoir et notre place, p. 134)

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Maintenir les politiques, la recherche, la formation et les programmes en matière de santé pour soutenir des initiatives menées par des Autochtones, y compris : • mettre fin à la stérilisation forcée • santé mentale et bien-être • cannabis • vieillissement • épigénétique • réduction des préjudices • suicide	Unité de la santé Pavillon de résilience	Élaboration de postes en matière de politiques Recherche en cours Élaboration de modules de formation, trousses d'outils et matériel éducatif Prestation de programmes par le pavillon de résilience Prestation de programmes par l'unité de la santé	1 M\$	 7.1 Reconnaître que les Autochtones sont les spécialistes des soins qui les concernent et de leur propre guérison. 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones. 7.4 Appuyer la revitalisation des pratiques autochtones liées à la santé, au bien-être et aux soins aux enfants et aux aînés. 7.6 Veiller à ce que les prestataires de services de santé reçoivent des services continus de formation et d'éducation. 18.18 Sensibiliser les prestataires de services aux réalités des personnes 2ELGBTQQIA. 18.19 Sensibiliser la population à l'histoire des personnes de genre non binaire dans les sociétés autochtones.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Établir des pavillons de résilience axés sur le territoire à travers le Canada à des fins de guérison holistique	Pavillon de résilience Unité des finances Conseil d'administration Unité juridique	Établissement de pavillons de résilience en territoire algonquin (Québec) et wabanaki (Nouveau-Brunswick) Établissement de pavillons de résilience en Alberta et dans le Nord Élaboration de plans pour l'établissement de pavillons de résilience à travers le pays	>10 M \$	 2.5 Créer un fonds d'autonomisation permanent destiné à soutenir les initiatives menées par des Autochtones. 3.2 Financer des services de santé et de bien-être communautaires destinés aux Autochtones. 7.1 Reconnaître que les peuples autochtones sont les spécialistes des soins qui les concernent et de leur propre guérison. 7.2 Veiller à ce qu'il y ait du soutien à la guérison de toutes les formes de traumatismes qui persistent. 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones. 7.4 Appuyer la revitalisation des pratiques autochtones liées à la santé, au bien-être et aux soins aux enfants et aux aînés. 7.5 soutenir les interventions spécialisées, les programmes de santé et de traitement et les services et initiatives offerts en langues autochtones. 7.6 Veiller à ce que les prestataires de services de santé reçoivent des services de formation et d'éducation. 18.18 Sensibiliser les prestataires de services aux réalités des personnes 2ELGBTQQIA. 18.19 Sensibiliser la population à l'histoire des personnes de genre non binaire dans les sociétés autochtones.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Élaborer un programme d'atelier mères- filles dans le cadre des pavillons de résilience	Pavillon de résilience	Élaboration et mise en œuvre d'un programme pour mères et filles axé sur les arts et les FFADA	100 000 \$	3.2 Financer des services de santé et de bien-être communautaires destinés aux Autochtones.
Programme de prévention du trafic d'êtres humains : continuation d'un programme de recherche, politiques et guérison dans le cadre des pavillons de résilience à l'intention des personnes de diverses identités de genre		Programme pilote de guérison axé sur le territoire pour les victimes de trafic d'êtres humains Élaboration d'un énoncé de position sur le trafic d'êtres humains et d'un document de recherche internationale sur le trafic d'êtres humains	300 000 \$	3.4 Fournir des ressources pour des services préventifs, accessibles et holistiques et des équipes mobiles de traitement des traumatismes et des dépendances. 4.3 Soutenir des programmes de sécurité pour les femmes autochtones de l'industrie du sexe. 7.1 Reconnaître que les peuples autochtones sont les spécialistes des soins qui les concernent et de leur propre guérison. 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones. 18.18 Sensibiliser les prestataires de services aux réalités des personnes 2ELGBTQQIA. 18.19 Sensibiliser la population à l'histoire des personnes de genre non binaire dans les sociétés autochtones.

2 5

SÉCURITÉ HUMAINE

« PAR DROIT À LA SÉCURITÉ, NOUS ENTENDONS UN DROIT PHYSIQUE AINSIQU'UNDROITSOCIAL. D'UNPOINTDE VUE PHYSIQUE, LE DROIT À LA SÉCURITÉ COMPREND LE DROIT À LA VIE. À LA LIBERTÉ ET À LA SÉCURITÉ PERSONNELLE, Y COMPRIS LA PRISE EN CHARGE DE SA PROPRE SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE AINSI QUE LA PROTECTION DE SON INTÉGRITÉ PSYCHOLOGIQUE. AU CANADA, LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS PROTÈGE LES INDIVIDUS CONTRE LES PRÉJUDICES PSYCHOLOGIOUES GRAVES PERPÉTRÉS PAR L'ÉTAT. EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SOCIALE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, LE DROIT À LA SÉCURITÉ SIGNIFIE QUE L'ÉTAT DOIT OFFRIR DES SERVICES DE PROTECTION OU UNE ASSISTANCE DE SERVICE SOCIAL, ET GARANTIR LA PROTECTION DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION AU MOYEN DE SERVICES ESSENTIELS COMME LA SANTÉ, LE LOGEMENT ET L'ACCÈS À L'EAU, À LA NOURRITURE, À L'EMPLOI, À DES MOYENS DE SUBSISTANCE ET À L'ÉDUCATION. CET ASPECT REDISTRIBUTIF FAIT QUE LE DROIT À LA SÉCURITÉ SOCIALE REPRÉSENTE UN FACTEUR IMPORTANT DE LA SANTÉ ET DE L'HARMONIE D'UNE COMMUNAUTÉ ET DE LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ. »

(Réclamer notre pouvoir et notre place, p. 135)

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Élaborer et administrer un programme de santé financière et de richesse à l'intention des femmes autochtones	Unité du développement économique Pavillon de résilience	Élaboration d'une série d'ateliers en ligne pour munir les femmes autochtones d'outils dont elles ont besoin à des fins de santé financière et de richesse	75 000 \$	 4.1 Veiller à ce que les Autochtones disposent des services et des infrastructures nécessaires pour répondre à leurs besoins sociaux et économiques. 4.2 Reconnaître le droit des Autochtones à l'autodétermination dans la poursuite de leur développement économique et social et leur accorder des ressources en ce sens. 4.4 Offrir de l'aide et accorder des ressources aux programmes de formation et d'emploi destinés aux femmes autochtones.
Recherche en vue d'élaborer une stratégie de revenu de base pour remédier à la marginalisation économique	Unité des politiques Unité du développement économique Communications	Élaboration d'une stratégie de revenu de base Présentation de la stratégie au gouvernement pour la mise en œuvre Élaboration d'une campagne de sensibilisation du public	150 000 \$	 1.3 Prioriser les droits des Autochtones dans l'élaboration de budgets et d'activités du gouvernement. 4.5 Établir un programme de revenu annuel garanti en tenant compte des divers besoins. 16.20 Appuyer la mise en place de programmes visant à soutenir les activités de chasse et de cueillette des Inuits.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Produire un prototype de	Unité du développement	Établissement de relations de partenariat	200 000 \$	4.1 Veiller à ce que les Autochtones disposent des services et des
modèle de maison/ logement à coût abordable et culturellement	économique	Élaboration et construction d'un prototype de « petite maison »		infrastructures nécessaires pour répondre à leurs besoins sociaux et économiques.
approprié, sur ou hors réserve		Élaboration avec des partenaires d'une stratégie nationale pour financer et construire ces maisons		4.6 Créer de nouveaux logements et rénovation des logements existants pour les femmes autochtones.
		constraine des maisons		4.7 Appuyer l'établissement et le financement de refuges, d'espaces sûrs et de maisons dirigés par des Autochtones.
				12.14 Resserrer les exigences dans les foyers de groupe ou les foyers d'accueil pour éviter que les enfants soient recrutés dans l'industrie du sexe.
				12.11 Réformer les lois à l'égard de l'âge maximal de prise en charge pour assurer un soutien continu.
				16.1 Honorer tous les engagements définis dans les accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.
				16.18 Respecter les droits des personnes et des enfants inuits pris en charge.
				16.19 Financer les différents types de logements requis pour les femmes autochtones qui fuient la violence.
				18.25 Établir des espaces sûrs pour les personnes ayant besoin d'aide.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Conserver les dossiers de Sœurs par l'esprit et autres dossiers de l'AFAC ayant trait à la question des FFADA Conserver la base de données de l'AFAC sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées	Unité des politiques	Numérisation des fichiers de Sœurs par l'esprit Embauche d'une archiviste maison Élaboration d'un portail de connaissances spéciales	100 000 \$	 2.4 Offrir les ressources nécessaires et les fonds permanents requis pour préserver le savoir autochtone. 5.24 Modifier les processus de collecte de données fondées sur les distinctions et de données intersectionnelles sur les femmes autochtones. 18.4 Modifier les méthodes de collecte de données pour consigner la diversité des personnes 2ELGBTQQIA.
Formation à l'intention des prêteurs et des bailleurs de fonds	Unité du développement économique	Élaboration de documentation de formation pour les prêteurs et les bailleurs de fonds Prestation de formation additionnelle à des établissements de crédit	200 000 \$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 4.2 Reconnaître le droit des Autochtones à l'autodétermination dans la poursuite de leur développement économique et social et leur accorder des ressources en ce sens.
Élaborer des programmes de sécurité par la technologie à l'intention des femmes autochtones	Équipe de la haute direction	Élaboration d'une stratégie de partenariat avec des entreprises de téléphonie cellulaire pour munir les femmes autochtones dans des points chauds de téléphones cellulaires	75 000 \$	1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 5.5 Financer la prestation de services de police de qualité semblable dans les communautés autochtones des régions du Nord ou éloignées. 16.5 Investir dans l'infrastructure pour que tous les Inuits aient accès à l'Internet haute vitesse.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Plaider pour la	Unité juridique	Recherche effectuée	150 000 \$	4.1 Veiller à ce que les Autochtones
protection de l'eau et conférer des droits personnels à	Équipe de la haute direction	sur des étendues d'eau dotées de « droits personnels »		disposent des services et des infrastructures nécessaires pour répondre à leurs besoins sociaux et
l'eau au Canada	Communications	Lancement d'une campagne de plaidoyer adressée au gouvernement pour affirmer la protection de l'eau et donner des droits personnels à des étendues d'eau au Canada		économiques.
Formation à l'intention des employeurs et des employés sur la violence fondée sur le genre, y compris pour les prestataires de services en milieu de travail	Unité du développement économique	Prestation à des employeurs d'une formation de sensibilisation à la culture et à la diversité Prestation à des employeurs d'une formation en règlement de conflits avec des employés autochtones Élaboration d'une formation relative à la violence au travail fondée sur le genre	200 000 \$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention.
Élargir le programme FCEA (formation pour les compétences et l'emploi) et le développement des compétences	Unité du développement économique	Plaidoyer pour un financement accru du programme FCEA	1 M\$	 1.3 Prioriser les droits des Autochtones dans l'élaboration des budgets et des activités du gouvernement. 4.2 Reconnaître le droit des Autochtones à l'autodétermination dans la poursuite de leur développement économique et social et accorder des ressources à cette fin.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Établir un programme d'accréditation pour les artisans	Pavillon de résilience	Élaboration d'un plan pour établir un programme d'accréditation en trois disciplines artisanales	100 000 \$	1.3 Prioriser les droits des Autochtones dans l'élaboration des budgets et des activités du gouvernement.
autocntones et un institut ou une école d'artisanat autochtone	école d'artisanat	Élaboration d'un programme d'études, de programmes de formation et d'ateliers en vue de l'accréditation		 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 4.2 Reconnaître le droit des
		Plan pour l'établissement d'un institut d'artisanat, doté d'instructeurs		Autochtones à l'autodétermination dans la poursuite de leur développement économique et
		Élaboration d'une stratégie de communication pour susciter la participation		social et accorder des ressources à cette fin.
Plaider le droit d'avoir accès à la technologie	Équipe de la haute direction	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie ciblée pour le droit d'avoir accès à la technologie de large bande, surtout dans les régions éloignées et les régions du Nord, y compris dans des écoles et des centres de formation	1 M\$	 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones. 16.5 Investir dans l'infrastructure pour que tous les Inuits aient accès à Internet haute vitesse.
		Subvention gouvernementale pour permettre à des femmes autochtones d'avoir accès à la technologie à un coût raisonnable		

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Élaborer une plateforme mondiale en ligne pour les entrepreneurs autochtones et établir un réseau international de commerce	Unité du développement économique Communications	Appels ciblés aux artisanes autochtones du Canada et des Amériques pour solliciter des produits faits main à mettre en vente dans la boutique en ligne Artisanelle de l'AFAC Achat d'un vaste éventail de produits d'artisanat du monde entier pour la vente Accroissement de l'inventaire et soutien à des artisanes autochtones, contribuant à leur stabilité économique Organisation d'un	1 M\$	 1.3 Prioriser les droits des Autochtones dans l'élaboration de budgets et d'activités du gouvernement. 4.2 Reconnaître le droit des Autochtones à l'autodétermination dans la poursuite de leur développement économique et social et leur accorder des ressources en ce sens.
		symposium international virtuel (Amériques) de développement économique		
Promouvoir l'établissement d'un fonds gouvernemental pour dédommager des familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées	Équipe de la haute direction	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie ciblant le gouvernement pour établir un fonds de dédommagement pour les familles de victimes et de survivantes de violence	1,5 M\$	1.5 Prévenir et punir les actes de violence à l'égard des femmes, enquêter sur ces actes et indemniser les personnes ciblées.
Élaborer avec les industries de l'extraction une stratégie d'ensemble sur l'évaluation des impacts	Unité des politiques	Élaboration avec l'industrie d'une politique relative à l'évaluation des impacts de l'extraction des ressources naturelles	150 000 \$	13.2 Réaliser des évaluations des répercussions socioéconomiques fondées sur le genre.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Soutenir et promouvoir des programmes nationaux d'agriculture et de souveraineté alimentaire à l'intention des femmes autochtones	Pavillon de résilience Agriculture	Élaboration de programmes d'agriculture et de souveraineté alimentaire, y compris des ateliers en ligne, pour raviver la pratique de l'agriculture autochtone et en souligner la valeur Construction de trois serres pour promouvoir l'agriculture autochtone Élaboration de programmes de savoir agricole pour le transfert de connaissances à la génération suivante	500 000 \$	7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones.
Élaborer une stratégie nationale de cartographie pour indiquer la contamination du poisson et les maladies apparentées, ainsi qu'une campagne de sensibilisation connexe	Unité des politiques Unité de l'environnement Unité juridique Communications	Recherche effectuée pour déterminer les données recueillies par les différentes provinces afin de définir les niveaux de contamination du poisson Élaboration de la technologie de cartographie pour appliquer les données provinciales à une carte, où sont indiqués : i) les communautés autochtones au Canada; ii) les étendues d'eau; iii) les espèces de poisson dans les étendues d'eau environnantes; iv) le niveau de contamination de ces espèces de poisson Tenue d'une campagne de sensibilisation à la contamination du poisson; information sur les risques pour la santé associés à cette contamination	200 000 \$	7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Soutenir et promouvoir des programmes nationaux d'agriculture et de souveraineté alimentaire à l'intention des femmes autochtones	Pavillon de résilience Agriculture	Élaboration de programmes d'agriculture et de souveraineté alimentaire, y compris des ateliers en ligne, pour raviver la pratique de l'agriculture autochtone et en souligner la valeur Construction de trois serres pour promouvoir l'agriculture autochtone Élaboration de programmes de savoir agricole pour le transfert de connaissances à la génération suivante	500 000 \$	7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Élaborer une stratégie nationale de cartographie pour indiquer la contamination du poisson et les maladies apparentées, ainsi qu'une campagne de sensibilisation connexe	Unité des politiques Unité de l'environnement Unité juridique Communications	Recherche effectuée pour déterminer les données recueillies par les différentes provinces afin de définir les niveaux de contamination du poisson Élaboration de la	200 000 \$	7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones.
		technologie de cartographie pour appliquer les données provinciales à une carte, où sont indiqués :		
		i) les communautés autochtones au Canada;		
		ii) les étendues d'eau; iii) les espèces de poisson dans les étendues d'eau environnantes;		
		iv) le niveau de contamination de ces espèces de poisson		
		Tenue d'une campagne de sensibilisation à la contamination du poisson; information sur les risques pour la santé associés à cette contamination		
Former des partenariats pour nous aider à mettre en œuvre une vaste diversité d'initiatives relatives à nos appels et nos actions.	Équipe de la haute direction	Élaboration d'un dossier d'information sur les partenariats d'entreprises et distribution à des partenaires potentiels, y compris des entreprises du secteur privé, des individus, des fondations et le gouvernement	75 000 \$	7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones.
		Tenue de réunions avec des PDG pour établir des partenariats		
		Établissements de partenariats et de protocoles d'entente avec des entreprises		

DIMENSION INTERNATIONALE

INITIATIVES QUI CHERCHENT À ÉTABLIR DES LIENS OU À CONSOLIDER DAVANTAGE DES INITIATIVES QUI ONT LIEU SUR LA SCÈNE NATIONALE AVEC LA SCÈNE INTERNATIONALE POUR PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION, CONSTRUIRE DES COMMUNAUTÉS ET GARANTIR L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES.

3 5

DIMENSION INTERNATIONALE

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Plaider pour la formation d'un groupe de travail et l'établissement d'une liaison interne dans le but d'élaborer une stratégie relative aux cas non résolus. Plaider pour la formation d'un groupe de travail d'experts chargé d'examiner la conclusion de génocide du rapport de l'Enquête nationale.	Unité internationale Unité des politiques Unité juridique Présidente de l'AFAC	Formation d'un partenariat avec d'autres intervenants qui ont de l'expertise de participation à des groupes de travail Réalisation d'un examen international de travaux de groupes de travail Présentation au gouvernement du Canada sur la constitution et l'établissement d'un groupe de travail	250 000 \$	 9.5 Normaliser les protocoles pour veiller à ce que tous les cas de disparition ou de meurtre de femmes ou de filles autochtones fassent l'objet d'enquêtes exhaustives. 9.9 Groupe de travail national pour examiner et, au besoin, rouvrir les enquêtes dans tous les cas non résolus de meurtre ou de disparition de femmes et de filles autochtones. 9.10 Informer le groupe de travail national de tous les cas non résolus de meurtre ou de disparition de filles autochtones.
Participation à des événements à l'échelle internationale et surveillance des organismes créés en vertu des traités	Unité internationale	Présentations aux Nations Unies effectuées Mise en œuvre de systèmes de surveillance des traités	50 000 \$	 1.2 (iv) Mettre en œuvre tous les instruments relatifs à des droits pertinents (ex. Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones). 9.5 Normaliser les protocoles pour veiller à ce que tous les cas de disparition ou de meurtre de femmes ou de filles autochtones fassent l'objet d'enquêtes exhaustives.

DIMENSION INTERNATIONALE

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Préparer des documents à présenter aux Nations Unies pour la surveillance et la reddition de comptes.	Unité internationale	Établissement de mécanismes de surveillance pour des présentations aux Nations Unies sur des questions ayant trait à la violence envers les femmes autochtones Préparation de présentations aux Nations Unies sur des questions ayant trait à la violence envers les femmes autochtones	100 000 \$	 1.2 (iv) Mettre en œuvre tous les instruments relatifs à des droits pertinents (ex. Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones). 9.5 Normaliser les protocoles pour veiller à ce que tous les cas de disparition ou de meurtre de femmes ou de filles autochtones fassent l'objet d'enquêtes exhaustives.
Publier un article traitant de points de vue internationaux sur la commémoration	Unité internationale	Publication d'une communication sur une perspective internationale de la commémoration	75 000 \$	1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation.

3 8

JUSTICE

INITIATIVES QUI ONT TRAIT À LA POLICE, AU SYSTÈME JUDICIAIRE ET AU SYSTÈME CORRECTIONNEL, METTANT EN ÉVIDENCE « LES COUPURES BRUTALES QUI EXISTENT ENTRE LES AUTOCHTONES ET LES SYSTÈMES DE JUSTICE, ET QUI COMPROMETTENT LEUR DROIT FONDAMENTAL À LA JUSTICE ».

(Tableau de bord Réclamer notre pouvoir et notre place)

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Plaider pour la formation d'un groupe de travail et créer un poste interne de liaison pour élaborer une stratégie relative aux cas non résolus	Unité internationale Unité des politiques Unité juridique Présidente de l'AFAC	Formation d'un partenariat avec d'autres intervenants qui ont une expertise de participation à des groupes de travail Réalisation d'un examen international de travaux de groupes de travail Présentation au gouvernement du Canada sur la constitution et l'établissement d'un groupe de travail	200 000 \$	 1.2 (iv) Mettre en œuvre tous les instruments relatifs à des droits pertinents (ex. Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones). 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones. 9.5 Normaliser les protocoles pour veiller à ce que tous les cas de disparition ou de meurtre de femmes ou de filles autochtones fassent l'objet d'enquêtes exhaustives.
Promouvoir l'utilisation de la plume d'aigle pour prêter serment dans les procédures judiciaires à travers le Canada.	Unité juridique	Embauche d'une coordonnatrice juridique Livraison d'un dossier d'information et de la demande aux tribunaux à travers le Canada Établissement du protocole de la plume d'aigle dans les tribunaux à travers le Canada	100 000 \$	 2.3 S'assurer que toutes les femmes puissent avoir accès librement, de façon sécuritaire, permanente et concrète à leurs cultures et à leurs langues. 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones.
Affirmer et promouvoir notre droit reconnu par la loi à	Unité juridique Communications	Élaboration d'une campagne ciblée de haut niveau adressée au gouvernement pour affirmer notre droit légal à l'autodétermination et à des ressources adéquates pour mieux soutenir les femmes autochtones	200 000 \$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 5.13 Élargir les programmes d'aide juridique et y affecter des ressources adéquates pour en garantir l'accès aux femmes autochtones. 15.6 Assurer et promouvoir la sécurité des femmes autochtones et respecter leur droit à l'autodétermination de leurs propres solutions.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Fournir de l'information aux femmes autochtones à propos de leur droit d'appartenance et faire de la recherche sur les effets de la discrimination en vertu de la Loi sur les Indiens	Unité juridique	Élaboration d'une base de données nationale consultable en ligne des lois, traités et enseignements relatifs au droit d'appartenance Recherche sur les lois et les enseignements relatifs au droit d'appartenance dans les communautés autochtones et l'effet discriminatoire de ce droit d'appartenance sur les femmes et les enfants	200 000 \$	1.2 (v) Demander au gouvernement fédéral d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens.
Conseil de sécurité des femmes autochtones – surveiller l'industrie et la sensibiliser aux problèmes de sécurité	Unité des politiques Unité juridique	Établissement de partenariats Signature de protocoles d'entente Établissement d'un conseil de sécurité Mise en œuvre du système de surveillance Préparation des documents de formation pour l'industrie et tenue de séances de formation	3,5 M\$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones. 9.7 Collaborer avec des organisations qui travaillent dans les domaines de la sécurité et de la prestation de service aux femmes autochtones. 13.1 Tenir compte de la sécurité et la protection des femmes et de leur droit au partage équitable des avantages découlant des activités industrielles. 13.3 Inclure les répercussions sur les femmes dans les ententes sur les répercussions et les avantages. 15.6 Assurer et promouvoir la sécurité des femmes autochtones et respecter leur droit à l'autodétermination de leurs propres solutions.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Promouvoir et examiner des modifications du système d'alerte concernant les femmes et les filles autochtones disparues	Unité juridique Communications	Examen du système d'alerte actuel Documentation des modifications proposées du système Présentation de propositions de modification aux intervenants clés pour la mise en œuvre Élaboration et mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation	300 000 \$	 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 9.7 Collaborer avec des organisations qui travaillent dans les domaines de la sécurité et de la prestation de service aux femmes autochtones. 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation.
Formation des policiers – élaborer une formation au sujet des femmes autochtones, de la violence basée sur le genre et FFADA	Unité des politiques	Élaboration et prestation de modules spécialisés pour la formation des policiers	250 000 \$	 9.1 Reconnaître le racisme, le colonialisme et les préjugés qui définissent la relation entre les femmes autochtones et le système de justice. 9.2 Bâtir des relations de travail respectueuses avec les peuples autochtones et faire des efforts pour apprendre à les connaître. 9.3 Financer une augmentation du recrutement d'Autochtones au sein des services de police, particulièrement des femmes. 10.1 Formation obligatoire sur les cultures et l'histoire des Autochtones de tous ceux qui participent au système de justice pénale.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Politiques, recherche et plaidoyer – réduire la surreprésentation des femmes autochtones en prison	Pavillon de résilience Unité juridique Communications	Élaboration et mise en œuvre d'une campagne nationale de sensibilisation Tenue d'une table ronde avec des intervenants clés Formation d'un groupe consultatif au sujet des femmes autochtones et de l'article 81 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition Élaboration et évaluation d'un programme pilote Élaboration d'un programme permanent utilisant une approche graduelle	1 M\$	 5.21 Employer les recommandations pour réduire la surreprésentation des femmes dans le système de justice pénale. 14.1 Mettre sur pied des établissements pour que les femmes autochtones aient des possibilités de désincarcération. 14.3 Retirer la cote de sécurité maximale qui limite de façon disproportionnée l'accès à des soutiens pour les femmes autochtones. 14.5 Appliquer les facteurs énoncés dans l'arrêt Gladue à tous les processus décisionnels concernant les femmes autochtones.
Promouvoir des services d'aide juridique améliorés et du financement pour les enfants et les jeunes Former une équipe juridique pour soutenir le travail relatif au meurtre et à la disparition de femmes et de filles autochtones	Unité juridique Pavillon de résilience	Partenariat et signature d'un protocole d'entente dans les provinces et les territoires Prestation de services aux femmes autochtones Avocats embauchés au bureau national pour le dossier FFADA (Centre d'innovation économique et sociale) Établissement de partenariats avec des universités pour la prestation de services juridiques	1 M\$	10.1 (iii) Veiller à ce que les Autochtones impliqués dans un processus judiciaire connaissent leurs droits et soient dirigés vers les services appropriés. 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation.

INITIATIVES QUI ONT TRAIT AU GRAND PUBLIC POUR QU'IL PRENNE CONSCIENCE DE L'AMPLEUR DU MEURTRE ET DE LA DISPARITION DE FEMMES ET DE FILLES AUTOCHTONES AFIN DE SUSCITER LA DÉFENSE CONTINUE DES DROITS DES FEMMES, DES FILLES ET DES PERSONNES 2ELGBTQQIA, DE LEURS FAMILLES ET DE LEURS COMMUNAUTÉS.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Sensibilisation continue du public au projet de l'AFAC des Poupées sans visage dans les écoles et les communautés	Pavillon de résilience Communications	Production de matériel pour les Poupées sans visage Fourniture à des conseils scolaires d'une trousse de programme d'études Embauche d'une agente de programme spécialisée pour la mise en œuvre du programme à travers le pays Campagne d'affichage	250 000 \$	 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, et sur les enjeux et les causes profondes de la violence.
Élaborer un programme d'études relatif aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées à l'intention des élèves des écoles primaires et secondaires	Unité FFADA Pavillon de résilience	Lecture rapide pour déterminer l'état actuel du programme d'études sur le thème des FFADA Élaboration d'une série d'ateliers en ligne sur le thème des FFADA pour compléter le programme d'études actuel	100 000 \$	1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, et sur les enjeux et les causes profondes de la violence.
Créer et mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation (ex. campagne antiracisme)	Communications	Élaboration et lancement de deux campagnes de sensibilisation au racisme et à la violence fondée sur le genre	100 000 \$	1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public à la question des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, et sur les enjeux et les causes profondes de la violence.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Continuer à promouvoir la cause des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées sur les médias sociaux	Communications Unité FFADA	Lancement de plusieurs campagnes sur le thème des FFADA concentrées sur les médias sociaux Réponse régulière à des questions émergentes au sujet des FFADA Sensibilisation et mobilisation de membres de la base	75 000 \$	 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.
Prestation d'une formation et d'ateliers à la population du Canada pour améliorer la compréhension de l'histoire des Autochtones et la colonisation (ateliers de niveaux élémentaire, intermédiaire et avancé) et produire un programme en ligne.	•Unité FFADA •Communications	Élaboration et prestation d'ateliers de niveaux primaire, intermédiaire et avancé et d'un programme en ligne Élaboration d'une stratégie de rayonnement et de marketing pour solliciter la participation	250 000 \$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence. 11.2 Mettre en œuvre des programmes d'éducation pour les enfants et les jeunes autochtones à propos de l'exploitation sexuelle.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Établir et maintenir pour diffusion générale un Centre de connaissances en ligne sur la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées	Unité FFADA Communications	Élaboration en ligne d'une bibliothèque de ressources exhaustive et actuelle sur le thème des FFADA Invitation aux établissements d'enseignement, aux chercheurs et au grand public à présenter des propositions	250 000 \$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence. 11.2 Mettre en œuvre des programmes d'éducation pour les enfants et les jeunes autochtones à propos de l'exploitation sexuelle.
Avec des partenaires stratégiques, assurer le suivi continu des statistiques sur le développement économique et déterminer comment le gouvernement dépense les fonds attribués à la question des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.	Unité du développement économique Partenaires extérieurs	Établissement de partenariats pour surveiller les dépenses du gouvernement et le tenir responsable Transmission des conclusions par les médias et les réseaux sociaux Élaboration d'un modèle statistique sur les dépenses gouvernementales	200 000 \$	 1.3 Prioriser les droits des Autochtones dans l'élaboration des budgets et des activités du gouvernement. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 4.2 Reconnaître le droit des Autochtones à l'autodétermination dans la poursuite de leur développement économique et social et leur accorder des ressources à cette fin.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Surveiller les progrès accomplis par les gouvernements dans le suivi des appels à la justice	Communications Unité FFADA	Publication d'une fiche de rendement trimestrielle sur les progrès accomplis par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre des appels à la justice Établissement de mécanismes additionnels de surveillance pour mesurer le progrès accompli par les gouvernements provinciaux dans la mise en œuvre des appels à la justice	250 000 \$	 1.2 iv Mettre en œuvre tous les instruments relatifs à des droits pertinents (ex. Déclaration des Nations Unies sur les peuples autochtones). 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 1.10 Créer un mécanisme indépendant pour rendre compte de la mise en œuvre de ces appels à la justice. 15.8 Exiger de tous les gouvernements qu'ils donnent suite aux appels à la justice.
Organiser des tournées virtuelles et en personne dirigées par des aînées des espaces culturels du Centre d'innovation économique et sociale de l'AFAC à l'intention des enfants	Unité FFADA Pavillon de résilience	Création d'une trousse d'information et invitation aux écoles et au grand public à participer à des tournées	250 000 \$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 2.5 Créer un fonds d'autonomisation permanent destiné à soutenir les initiatives menées par des Autochtones.
Organiser un sommet mondial et un sommet des Amériques sur les meurtres et la disparition de femmes et de filles autochtones	Communications Pavillon de résilience ·Unité internationale	Élaboration d'un chemin critique Organisation et tenue d'un sommet international et mondial	100 000 \$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Produire un manuel à l'intention des médias pour assurer l'usage adéquat des termes relatifs aux peuples	Communications	Recherche sur la représentation des femmes autochtones dans les médias, mettant l'accent sur le langage utilisé et la perpétuation des stéréotypes négatifs par la représentation	100 000 \$	6.1 (i) Assurer une représentation authentique et adéquate des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, en tenant compte de leurs différentes origines culturelles autochtones, afin de briser les stéréotypes négatifs et discriminatoires.
autochtones		Élaboration d'un manuel à l'intention des médias pour les sensibiliser à la terminologie et au langage appropriés, etc.		11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.
Surveiller les reportages des médias et repérer les représentations erronées des femmes autochtones	Communications	Établissement d'une équipe au sein de l'AFAC pour surveiller la représentation des femmes autochtones dans les médias Partenariat avec des reporters et des rédacteurs en chef pour passer en revue des reportages et des articles contenant des stéréotypes négatifs et discriminatoires des femmes autochtones	250 000 \$	 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 6.1 (i) Assurer une représentation authentique et adéquate des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, en tenant compte de leurs différentes origines culturelles autochtones, afin de briser les stéréotypes négatifs et discriminatoires.
Produire un magazine national mettant en vedette des femmes autochtones	Communications	Publication d'un magazine national mensuel qui donne une voix aux femmes autochtones et un moyen de raconter leurs histoires Programme de mentorat pour jeunes journalistes autochtones pour leur donner des occasions de contribuer au magazine.	100 000 \$	1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Promouvoir des cours universitaires obligatoires sur les femmes autochtones et la question du meurtre et de la disparition de femmes et de filles autochtones	Unité FFADA	Création d'un poste d'agente de liaison avec les universités à travers le pays pour établir des cours obligatoires sur les femmes autochtones et la question des FFADA Remplacement de manuels scolaires vieillis ou archaïques à propos des FFADA	100 000 \$	 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.
Analyse statistique pour déterminer le nombre de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées depuis la publication du rapport de l'Enquête	Unité FFADA	Rédaction d'un document de recherche Lancement d'une campagne dans les médias sociaux	250 000 \$	15.8 Exiger de tous les gouvernements qu'ils donnent suite aux appels à la justice.
Installer un monument commémoratif dans la région de la capitale nationale et Commander la production d'une peinture murale?	Pavillon de résilience Communications	Lancement d'un appel national Sélection d'une œuvre d'art parmi les réponses à l'appel Commande passée à l'artiste Livraison du monument Tenue d'une cérémonie de dévoilement	100 000 \$	1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Promouvoir la reconnaissance d'une journée nationale des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. *Le 5 mai est la « Journée nationale de sensibilisation pour les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et les personnes bispirituelles », tandis que pour d'autres, c'est le 4 octobre qui est la journée officielle de reconnaissance des FFADA.	Présidente de l'AFAC	Lettre de demande envoyée du bureau de la présidente de l'AFAC au haut fonctionnaire approprié Déclaration d'une journée des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées	100 000 \$	1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Promouvoir la pleine participation de l'AFAC aux tables décisionnelles du gouvernement du Canada.	Équipe de la haute direction Communications	Élaboration et mise en œuvre d'une campagne nationale pour attirer l'attention sur l'absence des femmes autochtones aux tables décisionnelles Continuer de plaider pour une voix égale et notre présence à ces tables	100 000 \$	1.2 (v) Respecter l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale des Autochtones et y faire place, veiller au consentement libre et éclairé des Autochtones avant tout processus décisionnel qui les touche, éliminer la discrimination fondée sur le sexe dans la Loi sur les Indiens et modifier la Constitution afin de la rendre conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.
Accroître les inscriptions et les adhésions.	Communications	Élaboration d'une campagne de recrutement à l'échelle du Canada Élaboration d'une stratégie de rayonnement et de mobilisation pour maintenir le lien entre les membres et l'AFAC et informer les membres du travail qui est fait à l'AFAC	300 000 \$	 1.2 (v) Se conformer à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris reconnaître, protéger et soutenir l'autonomie gouvernementale et l'autodétermination des Autochtones. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Symposium en ligne sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées et des questions de sécurité humaine	Communications Pavillon de résilience Unité internationale	Élaboration d'un chemin critique Organisation et tenue d'un symposium international	100 000 \$	 1.8 Établir le financement requis et promouvoir des programmes et des campagnes d'éducation et de sensibilisation. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.
Interface de Ia carte « Safe Passage » pour Ia collecte de données sur les FFADA en production participative	Unité FFADA Communications	Réalisation de l'interface de la carte « Safe Passage » Élaboration d'une campagne nationale de en production participative (« crowdsourcing ») dans le but d'obtenir d'autres données pour « peupler » la carte	200 000 \$	5.24 Modifier les processus de collecte de données fondées sur les distinctions et des données intersectionnelles sur les femmes autochtones. 16.16 Que les organismes gouvernementaux fournissant des services à l'enfance et à la famille recensent les enfants qui sont à leur charge et produisent un rapport à ce sujet. 18.4 Modifier les méthodes de collecte de données pour consigner la diversité des personnes 2ELGBTQQIA.

Actions	Responsabilités de L'AFAC	Repères mesurables	Budget annuel estimé	Références : Appels à la justice
Organiser une campagne de collecte de fonds pour les journalistes autochtones	Communications	Création d'une campagne de collecte de fonds auprès de philanthropes et d'entreprises donneuses pour permettre à de jeunes étudiantes autochtones de faire carrière comme journalistes	100 000 \$	 6.1 (iii) Accroître le nombre d'Autochtones dans les domaines de la radiodiffusion, de la télévision et de la radio à des postes de journalistes, de reporters et de producteurs, ainsi qu'à des postes de direction dans l'industrie du divertissement. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence.
Surveiller les nouveaux cas ou les cas émergents de meurtre et de disparition de femmes et de filles autochtones (projet « Safe Passage » compris)	Communications Unité FFADA	Établissement de mécanismes de surveillance des médias et médias sociaux pour repérer les nouveaux cas et les cas émergents de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées Les nouveaux cas sont rapportés sur le site Web de l'AFAC et dans les médias sociaux et sont ajoutés à la base de données de cartographie « Safe Passage »	100 000 \$	 7.3 Appuyer les initiatives axées sur la prévention qui sont dirigées par des Autochtones. 1.9 Élaborer des lois, des politiques et des campagnes d'éducation publique visant à mettre en cause la normalisation de la violence. 11.1 Éduquer et sensibiliser le public au sujet des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones disparues et assassinées, ainsi que des enjeux et des causes profondes de la violence. 15.8 Exiger de tous les gouvernements qu'ils donnent suite aux appels à la justice.



NWAC ACTION PLAN

JUNE 1, 2021

OUR CALLS, OUR ACTIONS